

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette **6211-24-085**

Québec, le 8 décembre 2015

Madame Marie-Hélène Labelle
Direction du développement des énergies renouvelables
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-404
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des
Basques et de Rimouski-Neigette – DQ34**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28, 29 et 30 septembre sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet en annexe une série de questions additionnelles.

Vos documents et réponses doivent être acheminés, le plus tôt possible, et ce, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. **Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici jeudi le 10 décembre 2015 à 15 h 30.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission

Annexe 1

En 2010, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a signé une Entente de délégation de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État avec la MRC des Basques. La commission d'enquête sur le projet éolien Nicolas-Riou voudrait savoir :

1. Si la gestion des baux d'occupation du territoire public englobe sous le nom de « baux de villégiature et de baux pour abris sommaires en forêt » les camps ou chalets que des personnes utilisent indistinctement pour la chasse, la pêche et la villégiature?
2. Le nombre de baux qui étaient émis et jugés valides par votre ministère en date de l'Entente de délégation dans le TNO Lac-Boisbouscache et dans les deux TPI de Saint-Médard et de Saint-Mathieu-de-Rieux (détailler pour les trois territoires).